

Informations de Locronan

Keleier Lokorn



AVRIL 2021



Le « Manoir de Kerguérolé » qui domine Locronan, le Porzay et la baie de Douarnenez au bord de l'ancienne voie romaine allant vers Quimper, a été édifié au début du siècle dernier (1905-1907), par Charles Daniélou (1878-1953), fils d'un maire de Douarnenez. Il commence sa carrière politique à Paris, mais amoureux de sa région natale, il veut y consolider ses racines. Il habitera d'abord à Rosancelin, alors en Plonévez-Porzay, propriété de ses grands-parents Jean-Pierre Daniélou et Marie-Anne Kerven. En même temps il fait construire son manoir, terminé en 1907, d'où il peut jouir en permanence de ce magnifique panorama. Mais pourquoi Kerguérolé ? Aucun lieu-dit de Locronan ne porte ce nom. Selon sa petite-fille Michelle Izard, c'est tout simplement qu'il aimait ce nom et adorait qu'on l'appelle lui-même Guérolé.

En 1912 il est élu maire de Locronan et le restera jusqu'en 1944. A Paris, où il réside le plus souvent, il deviendra plusieurs fois ministre entre les deux guerres. Il est recensé à Locronan en 1921 et 1926 avec toute sa famille : Madeleine Clamorgan sa femme et ses enfants Jean, le futur cardinal, Alain, Catherine, François, Louis et Marie.

Après son décès en 1953, la propriété devient celle de sa veuve et de ses enfants, qui y viennent moins souvent. Elle est vendue en 1963 à Job, célèbre sculpteur de Locronan, qui y fera construire une maison annexe et qui décède en 1981.

La mairie de Locronan achète le manoir en 1985. En 1990, elle signe une convention avec le conseil général pour y accueillir « le Musée de l'Affiche » inauguré en 1992, fermé en l'an 2000.

La réalisation d'un projet culturel qui ferait référence, devrait y voir le jour avant la fin de ce mandat.

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Il n'est pas dans mes habitudes, vous en conviendrez, de me « justifier ».

Le 27 juillet 2020, un accident de la circulation provoque l'effondrement d'un pignon sur un bâtiment classé aux Monuments Historiques.

Je me suis immédiatement saisi du problème en demandant à un artisan maçon d'intervenir afin de sécuriser l'ensemble.

Le bâtiment étant classé, un architecte des Bâtiments de France a dessaisi la Mairie de la gestion du dossier.

De ce fait, il faut retenir que le Maire n'est en aucun cas responsable de la lenteur d'instruction du dossier, ni des failles possibles de communication qu'il y a eu entre le propriétaire, les assureurs impliqués et l'Institution des Bâtiments de France.

S'agissant d'un bien privé, la collectivité n'a aucun droit sur l'immeuble concerné. Seuls les protagonistes cités plus haut ont la solution.

Vous imaginez aisément que Le Maire et les élus suivent avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier et qu'ils ont à l'évidence une pensée pour toutes les personnes gênées dans leur quotidien.

Comme tout un chacun, il nous tarde qu'une issue rapide soit trouvée pour que la sérénité, et l'intelligence soient de nouveau de mise au cœur de notre cité. Elle a plus que jamais besoin d'être attrayante et sur son 31 pour la nouvelle saison.

Nouvelle saison qui commence par l'émerveillement que nous offre la nature, la polychromie et les senteurs des fleurs sauvages dans les sentiers et autres chemins creux, le chant harmonieux et le vol parfois « espiègle » des oiseaux en quête soit de matériaux pour la construction du nid, soit de la becquée pour leurs progénitures qui à leur tour viendront enchanter nos jardins et nos prairies.

Quel « miracle » quand l'aurore ou le crépuscule nous proposent des « ciels de feux » et que, des arbres en bourgeonnement nous parviennent des trilles et autres piailllements de liesse.

Il est temps de laisser entrer le printemps dans nos cœurs.

FOIN ! DES PEURS ET DES INQUIÉTUDES, RESTONS SEREINEMENT DANS L'ESPÉRANCE.

Itronezed, Aotrounez, Mignoned ker,

N'on ket boas da justifiañ ma oberoù, evel a ouzit a-walc'h.

Gant ur gwallzarvoud karr-samm, d'ar 27 a viz Gouere 2020, e oa bet pilet tal ur batis klaset er Monumentoù Istorel. Soursial 'm boa graet kerkent ouzh ar gudenn-se ha goulennet gant un artizan mañsoner dont d'ober a-seurt ma vefe pep tra e surentez.

Peogwir e oa klaset ar batis-se e oa bet tennet an doser digant an ti-kêr ha kemeret e karg gant unan eus ti-savourien Savadurioù Bro-C'hall.

En abeg da se e ranker kompren n'eo ket kiriek ar Maer eus ar fed ma ne ya ket buan an teuliad war-raok, nag eus ar mankoù a c'hellfe bezañ bet en darempredoù etre ar perc'henn, an asurañsoù hag an ensavadur Savadurioù Bro-C'hall.

O vezañ ma zo kaoz eus madoù prevez, n'he deus ar gumun gwir ebet war ar batis e kont. Emañ an diskoulm gant ar berzhidi meneget a-us, ha ganto hepken.

Gant kalz aked, a c'hellit bezañ sur, e vez heuliet emdroadur an teuliad-se gant ar Maer hag an dilennidi hag a galon emaint gant an holl re lakaet diaes en o buhez pemdez.

Evel pep hini, mall zo warnomp e vefe diskoulmet ar gudenn a-benn ma vo sederded ha kenemglev o ren en hor bourc'hadenn en-dro. Ezhomm bras a zo e vefe degemerus ha kaer homañ gant an nevez-amzer o krogiñ.

Setu deuet boemus an natur en-dro, er gwenojennoù hag en hentoù don bokedoù gouez liesliv ha leun a frond, kan marzhus al laboused hag o nijadennoù "goapaüs" a-wechoù, ha int o klask danvez da sevel o neizhioù pe boued evit o re vihan hag a vo un dudi gwelet anezho d'o zro en hol liorzhoù hag en hor prajeier.

Na burzhudus ar gouloù-deiz pe ar c'huzh-heol pa ginnigont deomp splannder an oabl o flammañ ha chinterezh drant er gwez goloet a vroñsoù.

Poent eo laoskel an nevez-amzer da zont-tre en hor c'halonoù,

FOEI WAR AN NEC'HAMANTOÙ HAG AN ENKREZIOÙ, CHOMOMP SEDER HA LEUN A SPI.





Une vision panoramique, depuis la nacelle des Illuminations.



Amélioration du service : un fourgon électrique, une remorque à benne

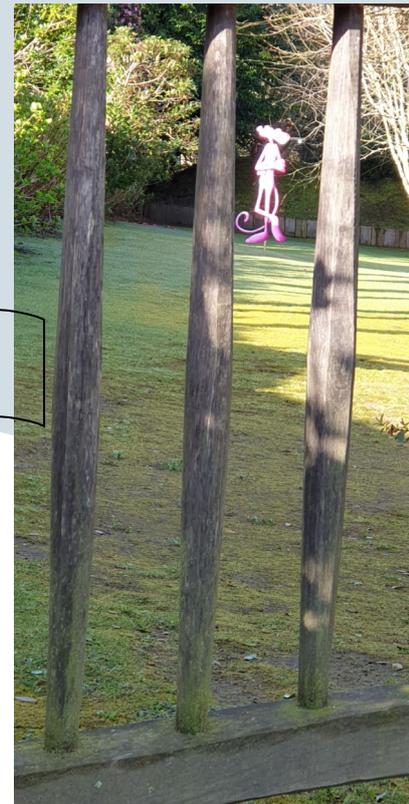


Ciel de feu à Locronan

Au pays d'Yves Tanguy



Les surréalistes "pingouins de Locronan "

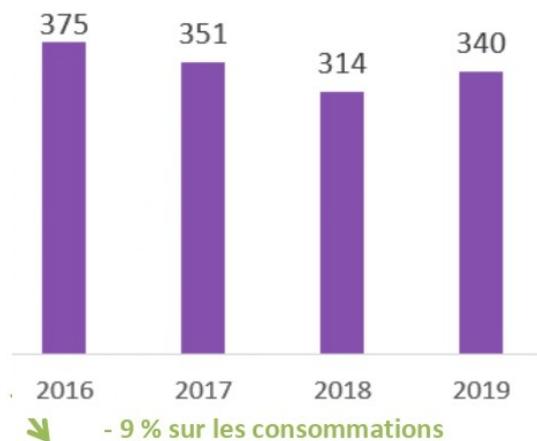


Un « zoo » surréaliste !

Zoom sur les consommations énergétiques du patrimoine public de Locronan

La ville de Locronan s'est engagée à maîtriser les consommations énergétiques de son patrimoine. Depuis 2018, elle adhère au Conseil en Energie Partagé (CEP), service assuré par le Syndicat d'Énergie du Finistère (SDEF). L'objectif est de réaliser un état des lieux énergétique du patrimoine et de mettre en lumière des pistes d'actions pour aller plus loin dans la maîtrise des consommations.

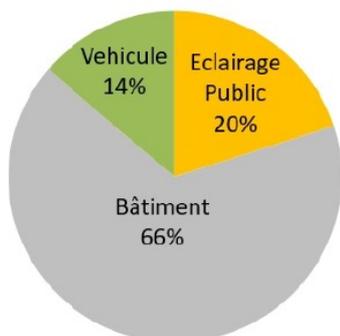
Consommation totale en MWh



Dépense totale en €



Répartition des consommations moyenne
par secteur



De 2016 à 2019, les consommations tous secteurs confondus (bâtiment, éclairage public et véhicule) ont baissé de 9%. Cette baisse se retrouve notamment sur l'éclairage public (cf. ci-dessous). Les dépenses suivent l'évolution des consommations. Le secteur bâtiment représente deux tiers des consommations totales.

Zoom sur l'éclairage public

L'optimisation des horaires d'éclairage et le remplacement de 96 lanternes vétustes par des LED dans le cadre du programme TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » permettent chaque année de réduire de plus de 3 000 € la facture d'électricité

- 37 % sur les consommations (MWh)



Où l'on reparle d'économie



Un robinet ouvert ?
A chaque minute
d'inattention, c'est 8 à 10 litres
qui filent !

« Mollo » avec l'eau »

Avoir de l'eau courante est une chose si banale qu'on oublie qu'il faut l'utiliser avec précaution :

- ◆ fermer le robinet au lieu de laisser couler l'eau, par exemple quand tu te laves les mains.
- ◆ Préférer une douche au bain (environ 60 litres pour une douche de 5 minutes au lieu de 200 litres pour un bain)...

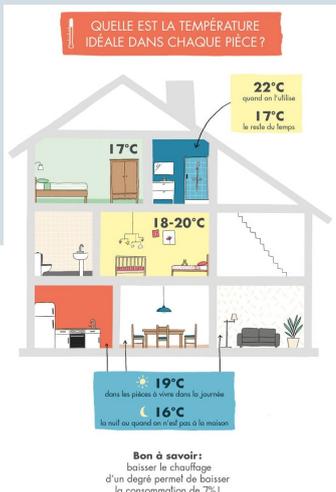
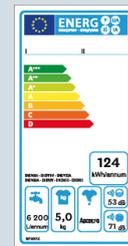
D'autres mesures familiales sont utiles pour réduire la consommation d'eau, comme par exemple :

- ◆ remplir correctement lave-vaisselle et lave-linge et choisir les programmes « économie »
- ◆ repérer et réparer les fuites à un robinet ou dans les toilettes,
- ◆ Mettre des embouts aux robinets qui réduisent le débit et permettront ainsi de moins consommer,
- ◆ arroser le jardin plutôt le soir sinon l'eau s'évapore,
- ◆ Recueillir et stocker de l'eau de pluie pour l'arrosage... c'est ce à quoi réfléchit l'équipe municipale.

« Eteins à la fin »

Pour ne pas gaspiller l'électricité, voici quelques bons réflexes à acquérir :

- ◆ fermer les lumières et autres équipements électriques quand on quitte une pièce,
- ◆ Éteindre certains appareils comme la télévision ou un ordinateur plutôt que les laisser en mode « veille » qui continue de consommer,
- ◆ Choisir les produits plus économes en énergie lors de leur remplacement (ampoules, appareils ménagers)



« Sage avec le chauffage »

Pour être en bonne santé, il est recommandé de maintenir une température d'environ 20 °C dans son appartement ou sa maison. Or la plupart des gens chauffent plus. Un thermomètre est donc bien utile. La chaleur s'échappe par les portes, les fenêtres et surtout par le toit. Cette perte représente de 5 à 30 % de la facture de chauffage. C'est pour cette raison qu'il est important de bien « isoler » son logement.

ÊTRE ÉCO-CITOYEN, c'est au quotidien !

Adultes, enfants, tout le monde doit faire un effort pour préserver la santé de notre Terre et utiliser raisonnablement les ressources qu'elle met à notre disposition. Être éco-citoyen, cela s'apprend et s'applique au quotidien. Tes efforts d'aujourd'hui seront les réflexes de demain. Ta planète et les générations futures t'en seront reconnaissantes !



Covid-19 - Vaccination

Les dispositions sont désormais prises pour que les personnels de santé soient de plus en plus nombreux à effectuer cet acte (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, vétérinaires, infirmières, ...) pourvu qu'ils disposent de doses de vaccin en nombre suffisant. Les inscriptions qui n'étaient jusqu'à présent ouvertes qu'aux personnes présentant un risque reconnu de santé ou âgées de plus de 75 ans sont désormais réservées aux plus de 70 ans.

Le contexte sanitaire particulièrement difficile que nous vivons tous depuis maintenant plus d'un an ne peut que nous inciter à encourager toutes les personnes qui en ont la volonté à se faire vacciner au plus vite.

A Locronan, Le Maire et les élus en charge des affaires sociales sont constamment à l'écoute des personnes isolées ou des situations difficiles qui leur sont signalées. Nous tenions aussi à souligner ici les actions engagées à ce jour sur l'ensemble du territoire de QBO en soutien des personnes âgées de plus de 75 ans ne pouvant bénéficier d'aucune aide dans leur entourage.

1/ ACTION COORDONNEE AVEC QBO :

En plus des actions individuelles engagées au quotidien, Locronan participe aussi à une action coordonnée à l'échelle de Quimper-Bretagne-Occidentale. Les personnes de plus de 75 ans se trouvant dans le cas cité peuvent se manifester auprès de la Mairie qui dresse la liste des personnes ainsi recensées et répercute leurs coordonnées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de QBO. Celui-ci se charge de solliciter le centre de vaccination pour obtenir une date de rendez-vous pour chaque personne. Une fois les dates fixées par ce Centre, elles sont communiquées par retour à la Mairie qui en informe les personnes concernées.

Dans le cadre de cette action coordonnée, trois centres éphémères sont mis en place en fonction des inscrits dans des salles municipales du territoire: le premier à Plonéis pour les communes de l'Ouest de l'agglomération (dont Locronan), le deuxième à Ergué-Gabéric; et le troisième à Briec. Ces trois communes mettent à disposition le transport de l'équipe mobile de vaccination vers leur centre éphémère et organisent l'installation dans leurs locaux du dispositif nécessaire aux bonnes conditions d'accueil des personnes à vacciner.

2/ ACTION COORDONNEE AVEC LE DOCTEUR PUSZKAREK :

Si vous souhaitez être vacciné avec le vaccin de PFIZER-BIONTECH et êtes éligible à ce vaccin, voici les adresses des trois centres de vaccinations situés à proximité :

- Centre Gradlon, impasse Jean Quéré, 29100 Douarnenez
- Maison des associations, 1 allée Monseigneur Jean-René-Calloc'h, 29100 Quimper
- Espace Coatigrac'h, Rocade de Quimill, 29150 Chateaulin

La prise de rendez-vous est possible en appelant le numéro régional 02.57.18.00.61 ou sur différentes plateformes internet.

Deux vaccins sont actuellement possibles dans le Finistère : celui de PFIZER-BIONTECH, accessible uniquement dans les centres de vaccination, et celui d'ASTRAZENECA, accessible auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Les critères d'éligibilité à ces vaccins sont résumés sur l'infographie en page suivante. Vous trouverez des informations plus détaillées, notamment sur les « facteurs de risques de forme grave » et les « pathologies à très haut risque », sur le site <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>.

Ces informations sont vraies au moment où elles sont écrites et lors de l'édition de ce bulletin municipal... mais ne le seront peut-être déjà plus lorsque vous les lirez ! De nombreux ajustements devraient avoir lieu prochainement. Le vaccin de Johnson & Johnson est notamment annoncé mi-avril, avec un public prioritaire qui n'est pas encore connu. Les personnes non vaccinées de 75 ans et plus devraient également être contactées par l'Assurance Maladie pour leur proposer un rendez-vous, si elles le souhaitent. Enfin, les études de conservation des vaccins de PFIZER-BIONTECH et de MODERNA et les nombreuses doses promises pourraient faire évoluer les lieux de vaccinations, pourquoi pas dans les pharmacies où les cabinets médicaux.

Soyez prudents et prenez soin de vous et de vos proches : même si nous avons la chance d'être plus épargnés que d'autres départements, les projections nationales ne sont pas bonnes pour ces prochaines semaines



Dans les rues, commerces et lieux publics de LOCRONAN.





La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 70 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.



Familles de Vacances du Secours Populaire Français

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et d'août sur une période de 15 jours. Les enfants accueillis dans les familles finalisées sont principalement des enfants de la Marne, de Paris du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire. Les dates d'accueil sont du 16 au 30 juillet 2021 et du 30 juillet au 16 août 2021.

La procédure comprend la visite des familles effectuées par 2 bénévoles du comité le plus proche de votre domicile durant laquelle nous échangeons sur votre projet d'accueil d'un enfant et la constitution du dossier (certificat médical de non-contagion, extrait casier judiciaire et attestations d'assurance).

Vous pouvez nous contacter au 02.98.44.42.90 ou par mail : vacances@spf29.org

Permanences : Lundi 14H 0 16H30 / Mardi 9H à 12H / Jeudi 9H à 12H



SERVICE D'AIDE À DOMICILE

L'ACIMAD (Association Cornouaillaise d'Interventions, de Maintien et d'Accompagnement à Domicile) est une association privée à but non lucratif chargée d'une mission d'intérêt général.

L'ACIMAD est née le 1er janvier 2019 suite à la fusion de trois associations de services à la personne bien connues sur le territoire de Cornouaille :

L'ADAPA de Douarnenez, créée en 1972

L'ADIMA de Quimper, lancée en 1988 (anciennement ADMR)

L'ADADOM de Plogonnec, en activité depuis 1962 (anciennement ADMR)

L'association intervient auprès de tout public (personnes âgées, famille/enfant, personnes en situation de handicap) pour :

Des actes de la vie courante : entretien du logement, entretien du linge, courses

Des actes de la vie quotidienne : aide au lever/coucher, aide à la toilette, habillage, aide aux transferts, préparation de repas

De l'accompagnement : à la vie sociale, aide administrative, transport accompagné

Un accueil téléphonique est assuré de 8h à 17h30 du lundi au vendredi, ainsi qu'une astreinte pour les urgences de 17h30 à 21h.



02 98 92 70 75



02 98 11 02 81



02 98 92 86 16

"ART DANS LES CITÉS"

L'association "Petites Cités de Caractère" propose tous les deux ou trois ans une résidence itinérante d'artistes dans les communes de son réseau à travers l'opération "l'Art dans les cités". Ces résidences ont pour but de valoriser et d'animer le patrimoine architectural à travers la création d'oeuvres contemporaines inspirées des patrimoines des Petites Cités de Caractère de Bretagne.

La huitième édition de cette opération s'inscrit en 2021 dans le cadre de l'année de la bande dessinée lancée par le Ministère de la Culture.

Locronan s'est bien entendu portée volontaire pour recevoir 2 auteurs français de bande dessinée du 2 au 9 Mai prochain.

Leurs créations durant leur séjour seront valorisées dans un catalogue et une exposition et enrichies d'un programme d'animations au sein des écoles, médiathèques et bibliothèques.

Cette opération sera lancée officiellement par les "Petites Cités de Caractère" le 18 Avril prochain.



l'Art dans
les Cités



Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°20022021 en date du 22 février 2021, le maire de la commune de LOCRONAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Elle porte sur une requalification d'une zone A en Ui

L'enquête se déroulera à la mairie de Locronan du mercredi 24 mars 2021 au Samedi 24 avril 2021.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier restera déposé à la mairie de LOCRONAN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser en mairie par voie postale à la Mairie de LOCRONAN - Place de l'église - 29180 LOCRONAN à l'attention de Madame EVARD-THOMAS-commissaire enquêtrice en précisant la mention « enquête publique environnementale de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Locronan » ou par courriel : mairiedelocronan@orange.fr
Il sera également consultable sur le site internet de la mairie : www.villedelocronan.fr.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Monsieur le Maire de Locronan, Place de la Mairie - 29180 LOCRONAN.

Madame EVARD-THOMAS, désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, tiendra des permanences en mairie de LOCRONAN :

- ♦ le jeudi 8 avril de 14H00 à 17H00
- ♦ le samedi 24 avril de 9H00 à 12H00

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés à la mairie de Locronan pendant une durée d'1 an à compter de la remise du dossier (1 mois après la clôture de l'enquête).

Permis de construire

M. Pierre LIGAVAN – 380 Chemin du Sryvel : accord le 20/10/2020 pour changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation.

LB IMMO – 980 route de Douarnenez : accord le 17/11/2020 pour l'extension d'un bâtiment industriel.

SCI EREBOR M. Thibault PUSZKAREK – 31 rue de la Montagne : accord le 19/11/2020 pour la construction d'un cabinet médical

M. Béranger ROLLAND et Mme Chloë VERNIOLLE - 270 route de Penhoat : accord le 01/12/2020 pour la construction d'une maison individuelle.

M. et Mme Maxime VION – 3A Venelle du Prieuré : accord le 17/12/2020 pour la construction d'une maison individuelle.

M. Nicolas MESSENGER – 353 route de Goulet Ar Guer : accord le 26/01/2021 pour la rénovation avec changement de destination de 2 bâtiments agricoles en 2 habitations.

M. et Mme Yohann QUEAU – 15 Vieille Route de Plonévez : accord le 08/02/2021 pour la construction d'une maison individuelle.

M. Eric RANNOU - 16 Ter rue Moal – accord le 08/03/2021 pour la transformation d'un garage en logement.



Déclarations préalables

M. Jean-Claude PENNANEAC'H - 8 rue de la Troménie : accord le 26/10/2020 pour le changement des menuiseries et la réfection de la toiture.

M. et Mme Jean-Luc ENGELMANN - 4 rue de la Troménie : accord le 26/10/2020 pour le ravalement des façades.

M. et Mme Emmanuel LEFEVRE – 12 Chemin de Kervelic : accord le 29/09/2020 pour la construction d'une pergola.

Mme Eloïse LE BRETON– Bourland : accord le 12/11/2020 pour la création d'ouvertures et d'une fenêtre de toit.

M. et Mme Jacques GOURCUFF- 11 Chemin de Rodou Huella : accord le 26/11/2020 pour la construction d'une véranda.

Mme Eloïse LE BRETON - Bourland : accord le 11/12/2020 pour la pose de panneaux solaires thermiques en toiture.

Mme Michele PENARUN - 1 rue de la Montagne : accord le 15/01/2021 pour le changement des menuiseries et la création de fenêtres de toit.

M. Stéphane SALM - Impasse de la Montagne: accord le 15/01/2021 pour l'extension d'une habitation.

M. Guillaume BACQUET - 13 rue Saint Maurice - accord le 15/01/2021 pour le changement des menuiseries.

Mme Stéphanie MERMET – 12 rue de Châteaulin : accord le 08/03/2021 pour la transformation partielle d'un garage en surface plancher et peinture de la porte garage.

M. et Mme Ronan BOETE 10 rue de la Montagne : accord le 15/03/2021 pour la réfection de la toiture et le remplacement de fenêtres de toit.

M. Laurent MOAL - 5 Chemin du Styvel : accord le 15/03/2021 pour la construction d'un bâtiment artisanal.

M. Laurent MOAL - 5 Chemin du Styvel : accord le 15/03/2021 pour la transformation d'un garage en surface plancher et la modification d'une ouverture.

Mme Eliane BRELIVET - 5 Rue des Charrettes : accord le 15/03/2021 pour la peinture de toutes les menuiseries en façade.

M. David SALM - 3 Chemin du Styvel : accord le 24/03/2021 pour l'extension d'une habitation : transformation d'un car-port en surface plancher.

AIDES A L'INSTALLATION OU AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS

Les commerces, artisans, et petites entreprises locronanaises ne faisant quasiment pas appel aux dispositifs d'aides existants, il est rappelé que la région Bretagne et notre communauté d'agglomération Quimper-Bretagne Occidentale ont créé un dispositif d'aide aux entreprises commerciales et artisanales indépendantes, le Pass Commerce et artisanat, visant à soutenir leur investissement pour se développer ou se moderniser.

L'objectif étant de favoriser la revitalisation rurale, les entreprises éligibles doivent être situées sur une des communes de moins de 5000 habitants de l'agglomération et ne pas avoir plus de 1 million d'euros HT de chiffre d'affaires, ne pas avoir plus de 7 salariés en CDI (hors gérant) et présenter un projet de création, de reprise, de modernisation ou d'extension d'activités.

Cette aide est de 7.500 euros au maximum sur un montant de dépenses de 25 000 euros maximum.

Depuis le confinement de la fin 2020, ce dispositif est étendu au volet "numérique et digitalisation". C'est-à-dire, qu'une aide peut être octroyée pour l'équipement informatique de ces entreprises ou de toute nouvelle micro-entreprise se créant sur une commune de l'agglomération. L'aide maximale est alors de 1000 euros pour un investissement de 2000 euros au maximum. Quimper-Bretagne-Occidentale prend en charge 50% des aides accordées soit 500 euros par dossier retenu .

Les aides ne sont accordées qu'après examen du dossier présenté à la Direction de l'Economie, du Tourisme et de l'Innovation de QBO (Elodie LARNICOL . 02 98 98 41 44). Les demandes peuvent être déposées à la Mairie de Locronan.

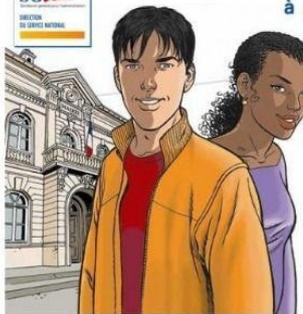
Un deuxième dispositif vise à aider la reprise ou la création d'une exploitation agricole. Le montant de l'aide possible est de 4000 euros. Il s'agit d'un "coup de pouce" de QBO s'ajoutant aux autres dispositifs d'aide.

Bilan des Illuminations 2020/2021

	recettes	dépenses
Redevances commerces	15 950,00	
SNSM (secours aux personnes)		2 620,00
Sécurité		8 400,00
Père Noël		1 500,00
Nacelle		3 400,00
Employé communal		3 000,00
Guirlandes		3 700,00
Sapins		3 500,00
Mécènes	11 500,00	
Dépenses diverses		1 500,00
	27 450,00	27 620,00



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile



Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,
* Elle est délivrée sur présentation de :
- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

	7				4	
		4		7	1	9
	9		3		5	7
		7	1			8
		9		5	4	
1				4	3	
9		4		7		
5		8		6		
	3					8

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Toutes les personnes ayant emménagé sur la commune sont invitées à s'inscrire sur la liste électorale de LOCRONAN. L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Pour cela, un imprimé est à compléter soit :

- ♦ en Mairie, pièces à fournir : carte d'identité ou passeport et justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois.
- ♦ Service en ligne : www.service-public.fr

En cas de déménagement au sein de la commune, signaler votre nouvelle adresse en mairie, joindre un justificatif de domicile récent.

Afin de mieux identifier Locronan, nous supprimons « .fr » pour passer en « .bzh ». Dans les jours à venir, nous agirons aussi sur les courriels.

Les comptes-rendus des conseils municipaux peuvent être consultés sur : locronan.bzh

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, Maire : **mardi, mercredi & samedi matin.**

Jean-Luc LECLERCQ : Tourisme, Commerce : **samedi matin.**

Claudine NÉDÉLEC : Finances, économie, juridique : **samedi matin.**

Jean-Louis LE LEUCH : Voirie-Travaux—Urbanisme, Développement durable : **lundi & samedi matin.**

mairiedelocronan@orange.fr

www.villedelocronan.bzh

Tel : 02.98.51.80.80

ALSH : 02.98.51.80.75/anim-culture@villedelocronan.fr

Docteur : Thibault Puszkarek : 02.22.25.50.39 - <https://puszkarek.com>
Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17
Taxi : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.bzh
Courriel : infos@locronan-tourisme.bzh tél : 02.98.91.70.14.

Médiathèque : Maintient du service « Click and Collect »
Retour des documents et retrait le Samedi de 14h à 15H30

Ti ar Soñj : 07.68.23.59.53. www.tiarsonj.fr / Email: tiarsonj@gmail.com

ADADOM : lundi au vendredi - 9H /12H - 14H/16H - 02.98.92.86.16

Déchèteries : Quimper Nord

lundi-mercredi-vendredi-samedi : 9H-12H / 14H-18H30

mardi et jeudi 14H-18H30

Guengat : lundi au vendredi 14H-18H // samedi 9H-12H / 14H-18H

Un container à journaux au profit de l'APE se trouve à votre disposition à l'entrée du stade.

Horaires des messes :

Actualités de la paroisse sur www.paroissesainteanne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14h à 17h	X		14h à 17h		X

Horaires de la Poste : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

**SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

**OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE**

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

